



BROCHURE COMMERCIALE.

D.E.R. Maj 31-08-2021

*CARPE DIEM PATRIMOINE - SARL au Capital
de 50 000€-RCS Lyon 452 089 964-APE 7022 Z –
Membre ANACOFI-CIF N° E001954 – N° ORIAS
07005641 –Transactions Immobilière carte N°CPI
69012018000027373 Garantie Financière Covéa-
Risks SA Police N°114240090*

**www.carpediempatrimoine.com
49 Rue Juliette Récamier
69006 LYON**

Brochure commerciale, ce document est un élément complémentaire de la Fiche d'Information Légale – Document d'Entrée en première Relation de Carpe Diem Patrimoine.

SARL CARPE DIEM PATRIMOINE au Capital de 50 000 €

Représentée par Messieurs MARRONE Alexandre et AMATO Cédric – Co-Gérants.

SIREN : 452 089 964 enregistrée au RCS de LYON - APE 7022Z

Siège Social : 49 Rue Juliette Récamier – 69006 Lyon.

TVA Intra Communautaire : FR 934 520 899 64

www.carpediempatrimoine.com

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

CARPE DIEM PATRIMOINE est immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation **07005641** au titre des activités réglementées suivantes :

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>

Conseil en Investissements financiers (CIF)

L'activité CIF est placée sous le contrôle de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF - site internet : www.amf-france.org) enregistré sous le numéro : **E001954**.

CARPE DIEM PATRIMOINE s'est engagée à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr

CARPE DIEM PATRIMOINE délivre un conseil non indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF.

IAS (Intermédiaire en Assurance) dans la catégorie Courtier en Assurance

Appartenant à la catégorie « b » selon l'article L.520-1 II 1° du Code des Assurances, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et pouvant présenter des opérations d'assurance ou de capitalisation.

Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiements

Appartenant à la catégorie des courtiers non-exclusifs en opérations de banque et en services de paiement (R.519-4 I 4° du Code Monétaire et Financier).

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest – 75 436 PARIS cedex 09.

(Site internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>)

Les activités de conseil en investissement sont placées sous le contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) 17 place de la bourse – 75 082 PARIS cedex 02.

Transactions immobilières

Carte de Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI **69012018000027373** sans manquement de fonds, délivrée par la CCI LYON Métropole St Etienne Roanne. Cette activité est contrôlable par la DGCCRF.

ASSURANCES PROFESSIONNELLES

CARPE DIEM PATRIMOINE dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

CARPE DIEM PATRIMOINE a souscrit auprès de **MMA IARD** sous le numéro de police **114.240.090** les garanties suivantes :

Activité :	Garantie RCP	Garantie Financière
CIF	2 500 000 €	Non approprié
Courtage Assurance (IAS)	3 000 000 €	115 000 €
Transaction Immobilière (<i>sans maniement de fonds</i>)	2 500 000 €	110 000 €
Intermédiation en opérations de banque (IOBSP)	2 500 000 €	115 000 €

NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES

CARPE DIEM PATRIMOINE SARL n'a aucun lien capitalistique ou commercial significatif avec ses partenaires et fournisseurs.

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
PAREF	Gestionnaire Immobilier	Convention de distribution	commission
123 Venture	Société de gestion	Convention de distribution	Commission
PERL	Promoteur Immobilier	Convention de distribution	Commission
AVIVA	Assureur	Diffusion	Commission
ORELIS (AEP-SPIRICA-LMEP)	Plateforme d'assurances	Diffusion	Commission
CARDIF	Assureur	Diffusion	Commission
ONE LIFE	Assureur	Convention de Courtage	Commission
BANQUE POPULAIRE	Banque	Convention de Courtage	Commission
WEALINS	Assureur	Convention de courtage	Commission
KEPLER CHEVREUX	Société de gestion	Convention de distribution	Commission
LA FRANCAISE AM	Gestionnaire immobilier	Convention de distribution	Commission
EQUITIM	Plateforme Fonds Structurés	Convention de distribution	Commission
PERIAL AM	Gestionnaire immobilier	Convention de distribution	Commission
CORUM AM	Gestionnaire immobilier	Convention de distribution	Commission
PRIMONIAL	Gestionnaire Immobilier	Mandat de Placement	Commission
INTERGESTION	Gestionnaire Immobilier	Convention de distribution	Commission
ATREAM	Gestionnaire Immobilier	Convention de distribution	Commission
URBAN PREMIUM	Gestionnaire Immobilier	Contrat de Commercialisation	Commission
ALLIANZ	Assureur	Convention de courtage	Commission
VITIS LIFE	Assureur	Convention de courtage	Commission
ALTEA COGEDIM	Promoteur Immobilier	Délégation de Mandat	Commission
CRYSTAL FINANCE	Plateforme d'assurances	Diffusion	Commission
PRIMONIAL PARTENAIRES	Plateforme d'assurances	Diffusion	Commission

Liste non exhaustive, les noms des autres compagnies avec lesquelles la SARL CARPE DIEM PATRIMOINE détient un accord, seront communiqués sur simple demande.

SARL au capital de 50 000€
RCS Lyon 452 089 964 – APE 7022 Z TVA
Intracommunautaire FR 934 520 899 64
Les activités d'IAS et d'IOBSP sont
contrôlables par l'A.C.P.R.

Courtier en Assurances
Courtier IOBSP
Conseiller en Investissements Financiers
Numéro ORIAS 07005641

Transactions immobilière N°CPI
69012018000027373 délivrée par la
CCI LYON Métropole St Etienne Roanne
Garantie Financière MMA IARD
Police N°114240090

RELATION AVEC LES CLIENTS

Carpe Diem Patrimoine et ses associés fondent l'exercice de leur métier sur une démarche technique totalement maîtrisée d'approche globale.

Ils s'engagent à respecter, dans toutes leurs interventions, la *démarche « Inventaire, Analyse, Préconisation, Contrôle dans le temps »*.

Ils sont en mesure d'allier l'approche technique et le respect du facteur humain.

Carpe Diem Patrimoine et ses associés peuvent si nécessaire, sous leur contrôle et leur responsabilité, associer d'autres professions spécialisées au traitement des dossiers qui lui sont confiés.
(Expert-Comptable, Avocat Fiscaliste, Notaire...)

Carpe Diem Patrimoine perçoit des honoraires qui correspondent à une juste rémunération de sa prestation de service.

En dehors des honoraires qui lui sont dus, Carpe Diem Patrimoine et ses associés n'encaissent pas de fonds de ses clients.

Les Associés de Carpe Diem Patrimoine tendent vers un niveau de connaissance élevé de la situation patrimoniale du client et des paramètres personnels, familiaux ou professionnels qui la constituent.

Une confidentialité totale accompagne nécessairement cette connaissance personnalisée.

Carpe Diem Patrimoine garantit au client la protection de toute information et de tout document qui lui sont confiés.

REMUNERATION

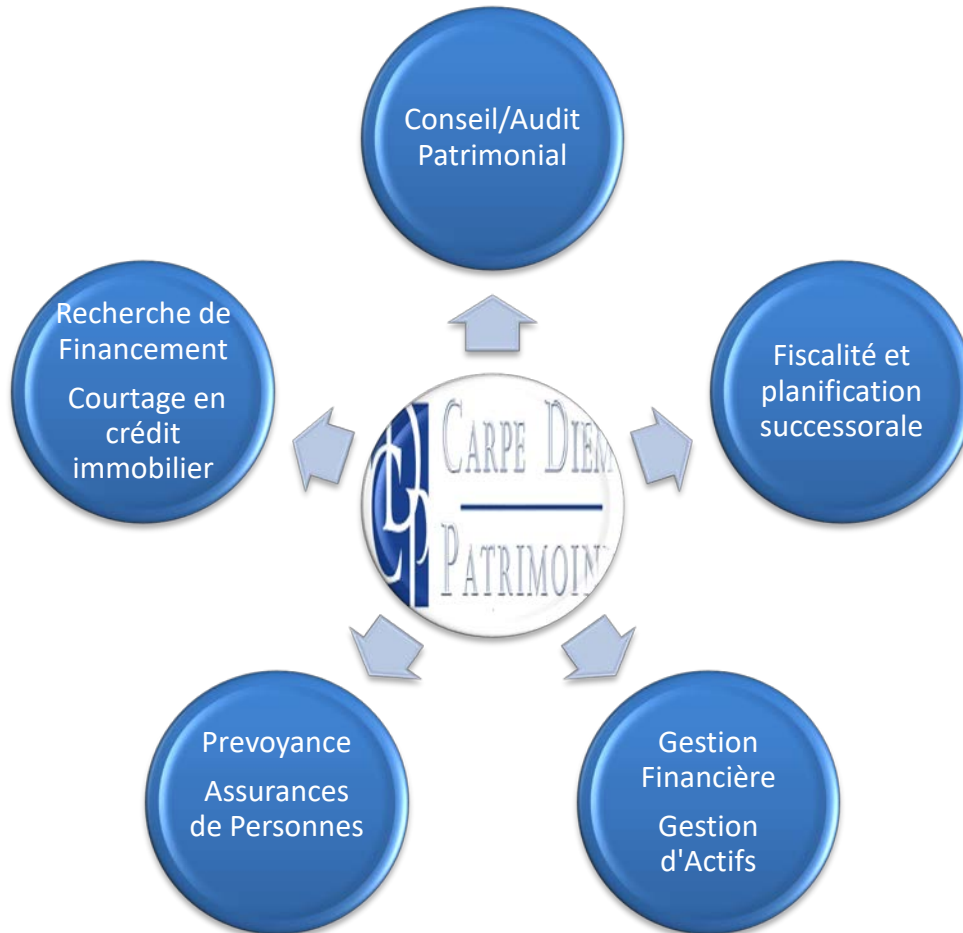
Un mode de rémunération transparent :

- Audit Patrimonial Global ou Etude Patrimoniale : 1400€ HT (1680€ TTC – TVA à 20%)
- Tarif horaire et de consultation : 260€ HT (312€ TTC – TVA à 20%)

Les honoraires ci-dessus exposés sont systématiquement mentionnés dans le cadre de la lettre de mission qui définit le champ de notre intervention. Cette lettre de mission sera impérativement signée par le client préalablement à toute étude ou toute consultation.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie sur simple demande. Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels. Seules certaines prestations de conseil et d'ingénierie patrimoniale donnent lieu à facturation d'honoraires en fonction de la complexité du dossier. Ces honoraires sont systématiquement mentionnés dans le cadre de la lettre de mission qui définit le champ de notre intervention.

NOS CHAMPS D'INTERVENTIONS



INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325 - 23 - 1 du RGMAF ET INSTRUCTION AMF N°2012-07 - 07 du 13/07/2012 Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

En cas de difficultés dans l'application de votre contrat ou de demandes que votre conseiller n'aurait pu solutionner, vous pouvez adresser votre réclamation écrite à CARPE DIEM PATRIMOINE- 49 Rue Juliette Récamier – 69 006 LYON.

CARPE DIEM PATRIMOINE s'engage à traiter les réclamations dans les délais de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre, sauf circonstances particulières justifiées.

Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir directement les services de médiation des autorités de contrôle :

- **Litige avec une entreprise** : ANACOFI- A l'attention du Médiateur - 92, rue d'Amsterdam - 75 009 Paris.

- **Litige activités de CIF** : Mme Marielle COHEN-BRANCHE - Médiateur de l'AMF - 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02.

<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

- **Litige activités d'Assurance** : La Médiation de l'Assurance – TSA 50110 – 75441 Paris cedex 09

<http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur> –

- **Litige activités IOBSP et Immobilières** : Médiation de la consommation – ANM CONSO – 62 rue de Tiquetonne – 75002 PARIS

<http://www.anm-conso.com/anacofi-iobsp> et <http://www.anm-conso.com/anacofi-immo>

CONFIDENTIALITE & PROTECTION DES DONNEES

-Conformément à l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, CARPE DIEM PATRIMOINE s'abstient de communiquer ou d'exploiter, en dehors de sa mission, pour son compte propre ou pour le compte d'autrui les informations relatives au client qu'il détient du fait de ses fonctions.

En outre, CARPE DIEM PATRIMOINE veille au respect par lui-même et par ses collaborateurs des dispositions de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (loi du 6 janvier 1978 et textes subséquents).

Outre les cas où la loi le prévoit, CARPE DIEM PATRIMOINE ne peut, aux termes de l'article 511-33 du Code Monétaire et Financier, opposer le secret professionnel à l'Autorité de contrôle prudentiel, la Banque de France ou l'autorité judiciaire agissant dans le cadre d'une procédure pénale.

-Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par MARRONE Alexandre en qualité de DPO (Data Officer Manager). Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du DPO). Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Carpe Diem Patrimoine s'engage à conserver les données personnelles dans le respect des obligations légales et réglementaires applicables. Les durées de conservation des données sont fonction des finalités poursuivies et seront archivés au terme de la relation d'affaire pour une durée de 10 ans en immobilier (Article 86 du décret du 20 Juillet 1972 portant application de la loi HOGUET du 2 Janvier 1970) et pour les autres activités, ce délai est égale à la durée de la relation d'affaires et 5 ans au-delà.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter par courrier à l'attention du DPO 49 rue Juliette Récamier – 69006 LYON – FR. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Sites internet des autorités de contrôle

www.amf-france.org - www.orias.fr - www.acpr.banque-france.fr - www.anacofi.asso.fr